

## 4 Économie

## Gestion durable des ressources forestières...

## Quid du Projet d'inventaire des ressources forestières au Gabon?

Innocent M'BADOUMA

Libreville / Gabon

Présenté lors de son lancement en 2012 comme "un atout pour une meilleure connaissance et suivi du potentiel forestier", le Projet d'inventaire des ressources forestières devait prendre fin en 2015. Il se trouve que celui-ci a été prorogé, et tarde toujours à livrer ses conclusions publiques. Nous nous sommes rapprochés du ministère de l'Économie forestière pour avoir un état des lieux.

**CHARGE** d'assurer la gestion durable de l'ensemble du domaine forestier national, le ministère de l'Économie forestière a lancé, en 2012, un projet phare ayant pour objectif de développer un système d'inventaire des ressources forestières nationales. Les raisons étaient nobles: « A l'aide d'un ensemble de placettes permanentes, cet inventaire permettra d'obtenir des

données fiables sur l'état de nos forêts, bien évidemment en synergie avec les autres structures de l'État telle que l'Agence gabonaise d'étude et d'observation spatiales. Sa mise en place viendra donc combler le déficit d'informations que nous ressentons dans ce domaine », explique la ministre Estelle Ondo, revenant sur les missions premières de cette initiative.

En effet, ainsi qu'elle le souligne, la ministre en charge de la forêt ne trouve pas normal qu'à ce jour « nous ne puissions pas connaître la capacité de nos forêts à supporter les besoins de l'industrie de transformation du bois, au moment où le gouvernement s'emploie à diversifier notre économie, de même que le potentiel que renferment nos forêts en essences forestières telles que le Kévangou, le padouk ou l'okoumé. »

De plus, l'inventaire forestier paraissait comme un préalable à toute politique de gestion durable des forêts. Surtout au moment où le Gabon se positionne



Photo : F.A.

Le ministre Estelle Ondo, "optimiste malgré tout quant à l'avenir du projet d'inventaire forestier".

au plan international comme l'un des leaders sur les questions de changements climatiques.

**RÉSULTATS PROVISOIRES** Pour financer ce projet, le Gabon a bénéficié de l'aide non-remboursable du gouvernement japonais au titre du Programme de préservation

des forêts. Cette aide comprenait essentiellement du matériel nécessaire à la réalisation de l'inventaire forestier et aux travaux de télédétection, d'une part, et d'un appui technique par la mise à disposition d'experts seniors, d'autre part. Avec cette aide et les efforts consentis par le

Gabon, « le projet a déjà réussi à élaborer une carte de pré-stratification forestière qui montre clairement que la superficie forestière est au-delà de 23 millions d'hectares, contrairement aux données que nous avions avant », commente Mme Ondo. En outre, sur 688 placettes permanentes prévues, près de la moitié sont déjà positionnées en forêt et inventoriées sur l'ensemble des neuf provinces du pays. Une base de données a été créée pour contenir toutes les informations récoltées sur le terrain.

L'autre gain de ce programme a été la formation des personnels du ministère dans les domaines de la télédétection, du système d'information géographique et de l'inventaire forestier, au Gabon et au Japon. « Un accent particulier a été mis sur le transfert des compétences entre les experts japonais et leurs homologues gabonais », précise-t-on.

**PERSPECTIVES** Le projet devait normalement prendre fin en 2015, mais

il avait finalement été prorogé, en raison des difficultés financières rencontrées. « Cette situation est essentiellement due à la faible mobilisation, dans les délais requis, des fonds de la contrepartie gabonaise au moment où notre pays traverse des contractions financières dues aux contrecoups de la baisse du cours du baril du pétrole », explique la ministre.

Malgré cette contrainte, les parties prenantes étudient des mécanismes innovants, notamment comment obtenir d'autres appuis financiers qui n'exigeraient pas la contrepartie gabonaise comme préalable. Aussi, se dit-il que sur la base des informations déjà récoltées, le ministère de l'Économie forestière va, dans un futur proche, tester des outils permettant de mieux contrôler l'exploitation forestière, en vue de juguler le phénomène de ladite exploitation illégale au Gabon.

... et intégrée des zones marines et côtières en Afrique de l'Ouest et du Centre

## L'expertise gabonaise retenue pour la prochaine conférence à Abidjan

F.A.

Libreville/Gabon

**DÉBUTÉ** le 15 février 2017, l'atelier de renforcement des capacités des pays membres de la Convention d'Abidjan s'est achevé deux jours plus tard à Libreville. Organisé par le ministère de l'Environnement, en collaboration avec la fondation GRID Alendar, ce séminaire avait pour objectif le partage de connaissances de la planification des activités marines. Mais également de préparer la prochaine conférence des parties. Lors de leurs échanges, les participants ont pu discuter d'un certain nombre d'outils concernant la planification et les différents cadres aussi bien institutionnels que réglementaires, qui régissent ces activités dans chaque Etat.



Photo : F.A.

Le directeur général de l'Environnement, Louis Leandre Ebobola (veste), a clôturé l'atelier.

A ce niveau, il a été démontré que le Gabon est bien avancé par rapport à d'autres Etats. « Depuis 2016, nous avons mis en place le Conseil national de la mer, qui est un organe qui fédère la totalité des autres administrations sectorielles évoluant en mer, dont la Marine marchande, la Marine nationale pour les questions de défense, la Pêche pour l'activité halieutique, l'Environnement pour la protection des mi-

lieux marins et bien d'autres. On a donc créé une synergie qui a été retenue ici comme exemple. Le cas gabonais sera d'ailleurs exposé lors de la Conférence des parties de la convention d'Abidjan qui se tiendra en mars prochain en Côte d'Ivoire », a expliqué le directeur général de l'Environnement Louis Léandre Ebobola.

Pour le responsable du programme de la Convention d'Abidjan, Richard Da-

costa, les participants devront donc continuer le processus, en identifiant de nouveaux sites, mais également en comblant le gap qui existe entre l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale, particulièrement le courant du Golfe de Guinée.

« Après cette formation, il est prévu de mettre en place des groupes de travail, afin d'approfondir les réflexions sur les thématiques abordées durant cet atelier. Et



Photo : F.A.

Les participants lors des travaux.

surtout de préparer la conférence des parties qui se tiendra à Abidjan du 27 au 31 mars prochain. Ce sera un moment qui permettra aux 22 parties à la Convention d'Abidjan de réfléchir ensemble sur le devenir de la convention d'Abidjan », a déclaré Richard Dacosta.

Au sortir de cette conférence de mars, il sera aussi question de sélectionner quelques Etats selon leurs enjeux, afin de participer

au projet pilote baptisé « Mamiwata ». Celui-ci est, en effet, un projet de planification de la gestion intégrée des océans. Le Gabon, comme d'autres Etats, a déjà fait acte de candidature. Le but final de toutes ces rencontres entre Etat membres de la Convention d'Abidjan est de pouvoir fédérer les activités marines et côtières pour une gestion durable de ressources naturelles.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/02/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0650	1USD =	615,922	1 USD	637,479	<b>CAC 40</b>	21/02/2017	4 847,67
		CAD	1,3929	1CAD =	470,929	1 CAD	495,357	<b>DOW JONES</b>	21/02/2017	20 572,97
		JPY	120,0800	1JPY =	5,463	100 JPY	568,051			
		GBP	0,8572	1GBP =	765,232	1 GBP	798,489			
		CHF	1,0637	1CHF =	616,675	100 CHF	64 547,51			
		ZAR	13,9357	1ZAR =	47,070	100 ZAR	4 894,74			
		MAD	10,7035	1MAD =	61,284	MAD	63,73			
		CNY	7,3134	1CNY =	89,692	1CNY	92,28			
		KES	110,3400	1KES =	5,945	1KES	6,12			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
21 Février 2017: 55,41